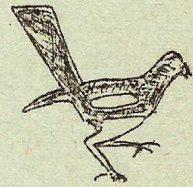
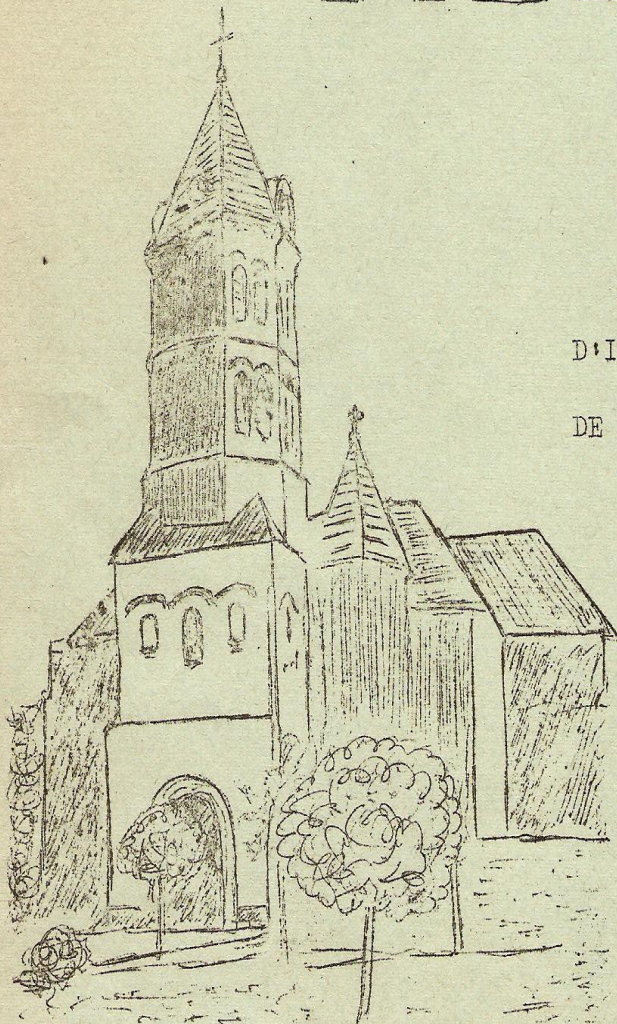


NOTRE



VILLAGE



BULLETIN MUNICIPAL
D'INFORMATIONS ET DE LIAISON
DE LA COMMUNE DE MONCHY-LAGACHE.

N° 5

DECEMBRE

1968

Editorial de "Notre Village"

La fin de l'année, avec le ralentissement des travaux, les fêtes de Noël et du Nouvel An permet à tous de se retrouver en famille au village

Sans aller jusqu'à évoquer les veillées du temps jadis (les cheminées sont sans doute bien rares à Monchy où pourraient encore flanber les bûches de Noël d'autrefois) ce bulletin peut être l'occasion de relier le passé au présent. Il doit permettre de ne pas oublier le passé ni ce qui nous attache à notre village, tout en donnant à ceux qui y vivent la conscience des problèmes qui nous concernent tous.

Qu'a donc apporté 1968 à notre commune?

I.- Aspect général de l'évolution démographique:

Il est à peu près stationnaire. Une tendance à l'augmentation devrait se manifester sensiblement en 1969 du fait de l'extension considérable de l'Usine MIRABELLA d'Estrées qui profite pour une bonne part à notre village.

De nombreux "autochtones" qui auraient dû quitter le pays sont employés à Estrées. Des cadres et des employés sont attirés à Monchy par la proximité de l'usine, par les quelques ressources commerciales, artisanales du village, par la vallée de l'Omignon, son calme et sa verdure et aussi, pourquoi pas!... par un accueil et une ambiance sympathiques qu'ils espèrent trouver.

La Municipalité a pour rôle de favoriser ces implantations mais chacun a bien sûr son propre rôle à jouer pour que notre village profite au mieux de la situation favorable où il a la chance de se trouver.

II/- Installation d'une usine:

A cette chance vient de s'ajouter l'annonce de l'installation dans l'ancienne râperie d'une usine de transformation de matière plastique. Il est évident que cette installation ne peut être que bénéfique: assurer un certain nombre d'emplois, apporter dans quelques années des revenus appréciables à la commune (patente, ...). Il faut préciser à ce sujet que dans le but d'inciter cette usine à se reconvertir à Monchy, la Municipalité a décidé dans sa réunion du 9 décembre 1968 d'exonérer de la patente pendant 5 ans toute implantation industrielle nouvelle.

Il faut bien dire aussi que ce sera une satisfaction de ne plus voir cette grande bâtisse abandonnée et délabrée à l'entrée du village.

Voici quelques indications concernant l'implantation de cette usine:

1^o- Il s'agit d'une usine actuellement située à Mitry-Mory dans la banlieue parisienne, ville toute proche du futur aéroport international de Roissy en France appelé à remplacer Le Bourget dans quelques années.

2^o- L'acquisition de la râperie s'est faite par l'intermédiaire du comité d'expansion de la Somme à qui la C.N.S.R. avait proposé l'usine de Monchy avec avis favorable devant la situation excentrée du village par rapport aux centres d'emplois et la récession qu'avait amenée la fermeture de la râperie.

3^o- D'après renseignements, l'usine s'installerait progressivement au début de 1969 avec, pour objectif de fabrication: fleurs artificielles, articles funéraires, articles pour l'éclairage, petits articles en fer forgé et jouets.

4^o- Possibilités d'emploi: Emploi progressif de 10 personnes la 1^o année, allant grandissant par la suite jusqu'à une vingtaine, peut-être trente suivant la marche des affaires et la conjoncture des marchés, une partie des fabrications étant exportée à l'étranger.

Nous avons déjà reçu en mairie un bon nombre d'inscriptions tant masculines que féminines. Il est bien évident que la mairie ne peut servir que de "boîte aux lettres" sans aucun engagement. La Direction de l'atelier se réservera le choix suivant ses besoins et les qualifications

...../.....

nécessaires. Nous pourrions seulement proposer une préférence pour les habitants de Monchy sans travail, ou travaillant au loin.

III/- Les constructions:

Chacun a pu suivre l'avancement assez lent des travaux des lotissements de la "Maison Familiale".

Quatre logements de Méreaucourt ont le toit prévu pour la fin de l'année, deux l'auront bientôt, quant aux quatre de la rue de la gare, ils sont enfin mis en chantier. Des surprises dues au sol mouvant ont retardé leur démarrage. Il faut reconnaître à l'actif de la "Maison Familiale" et de l'Entreprise LESTERLIN la qualité de la construction, mais nous mettons à la place de ceux qui attendent leur maison depuis plus de 18 mois! Un de ces logements est disponible du fait du désistement d'un candidat. Un onzième candidat, devant les difficultés d'acquisition de son terrain (succession avec enfants mineurs) envisage de faire construire dans le lotissement de la "Terrière", route de Devise.

IV/- Lotissement de "La Terrière":

Ce lotissement élaboré par M. Fourmestraux, architecte et Me Delchambre notaire à Ham, prend tournure. Il est à l'approbation des services départementaux de l'Équipement et du Logement. Une petite rectification est prévue sur le plan provisoire présenté au précédent bulletin. La parcelle n° 12 sera partagée en deux et un chemin d'accès perpendiculaire à la route et contigu à la propriété de M. Herchin sera créé pour desservir ces deux lots.

Dès agrément, le plan sera affiché en mairie et un exemplaire du cahier des charges y sera déposé.

Les candidats (actuellement au nombre de 4) recevront les conditions d'inscription et de servitudes.

Une certaine publicité pourra alors être faite pour la vente des lots suivants.

V /- Lotissement des "Wauyères".

Dès la fin de l'hiver, à côté du terrain de sports, les Ets Mirabella mettront en chantier trois logements en attendant les suivants, dans un cadre de verdure très séduisant.

VI/- Les chemins:

La commune a prévu pour 1969 l'aménagement et le goudronnage de 2 chemins d'accès au lotissement de la Terrière et au terrain de sports ainsi qu'un parking à côté du cimetière et un autre près du terrain de football.

VII/- Tennis:

Le projet de tennis en "quick" prend corps et sera réalisé très prochainement avec les subventions et prêts prévus. Il faudra avant le printemps, créer la société sportive qui sera responsable vis à vis de la commune, propriétaire du terrain.

VIII/- Les trottoirs:

Voici un projet important dont le principe a été accepté par le Conseil Municipal. Pour profiter d'une subvention possible (actuellement de 40%) l'aménagement des trottoirs avec bordures cimentées serait réalisé depuis la râperie jusqu'à la rivière. Mais ceci est subordonné aux crédits d'équipement, et on ne sait pas encore actuellement les répartitions pour 1969.

Evidemment, tous ces projets demanderont dans les années à venir un effort financier important, mais il faut savoir profiter des chances inespérées que nous avons pour l'expansion de notre village.

En ce début de 1969, nos vœux pour les habitants de Monchy et leur famille seront encore plus remplis d'espoir que les années précédentes. Que cet espoir se concrétise pour tous par plus de joie et de bonheur!

INFORMATIONS

1° - Budget 1969: Il a été voté sensiblement égal à celui de l'année 1968. Seule, la taxe vicinale a subi une légère augmentation.

2° - Remembrement: Depuis le 30 décembre 1968, le plan définitif est déposé en mairie. Les intéressés pourront en prendre connaissance aux heures d'ouverture du secrétariat de la mairie.

3° - Villages fleuris:

Echelon communal. classement:

a/ Jardins visibles de la rue: TOULOUSE Bernard, GILLE Paul, Monsieur le Curé, CAUSSIN Pierre, CAPRON Roland, Mme CHRETIEN, JEZEWSKI V., TEINIELLE Robert, Mme FOUQUET, VARLET R., BOURBIER Charles, DREUX Maurice, PREVOT Béran-ger.

b/ Décor sur la voie publique: Mme GAUX, CARON Robert, THIOURT Fernand MANGOT Emile, Mme DEMILLY, THIOURT PRESTEL, COMMONT P., PRESTEL Th., Mme DU-CLERCQ, AUDINOT L.

c/ Fenêtres, murs: HENRY Jean-Louis, FOURNIER Robert.

Echelon de l'arrondissement:

Monchy-Lagache a été classé troisième.

Echelon du département: Mme GAUX a été classée à l'échelon départemental.

Que chacun intensifie son effort pour nettoyer et embellir le villa-ge en 1969. Il faut en particulier penser aux bordures de route et aux balcons.

4° - Chemin du BAU: Conformément à la convention signée entre la commu-ne et Mr BONDUELLE et ratifiée par la Sous-Prefecture, Mr BONDUELLE vient de terminer la remise en état du chemin traversant sa propriété. Il est rappelé qu'à titre de servitude, ce chemin est uniquement autorisé aux personnes de Montécourt l'empruntant à pied.

Devant certains abus, le garde a pour mission de verbaliser ceux qui ne respecteront pas une propriété privée. Vélos et vélomoteurs doivent utiliser l'autre chemin créé.

Si des violations de ce passage réservé étaient renouvelées, cela pourrait porter préjudice aux droits des habitants de Montécourt.

5° - Ramassage des ordures: Il est rappelé que le ramassage des ordures ménagères se fait le 1° samedi de chaque mois. Ne doivent être mises dans les poubelles que des denrées solides (boîtes de conserves, verres cassés) Les déchets de jardin, les épluchures peuvent être entreposés ou enfouis.

6° - Décharge publique: Il est formellement interdit de jeter dans les décharges des cadavres d'animaux (lapins morts de myxomatose.....) Ceci est antihygiénique et passible de poursuites.

7° - Collecte du Sang: Une seconde collecte du sang est prévue avant le printemps dans la commune. La date sera annoncée prochainement dans la presse. Souhaitons un aussi beau succès que celui de mars 1968.

8° - Etat-civil du 2° semestre :

Naissances: LEGROS Christelle, LEVERT Aimé, GOUILLOT Nathalie RICHY Delphine, BENARD Laurent, MAUGER Gerald, DHERVILLY Florence.
DECES: DERCHUE Berthe. DORVILLE Henri. BEAUGEOIS Léa.

--o-o-o-o-o-o-o-o--

LES SOCIETES LOCALES.

Anciens Combattants:

A l'occasion du cinquantième de l'Armistice de 1918, le 11 novem-bre a été commémoré cette année avec un éclat particulier.

Combattants de 1914-18, Nous nous souvenons de vos souffrances!...

La Municipalité a voulu maintenir vivace le sentiment de reconnais-sance parmi les jeunes, aussi a-t-elle décidé de planter un cèdre près de l'église. Cet arbre de longue vie doit rappeler aux générations futures le sacrifice des aînés pour que la France demeure la France.

Un repas a rassemblé dans une ambiance fraternelle les Combattants

...../.....

et les Anciens du village. A l'issue de ces agapes, la médaille des prisonniers civils de 1914-18 a été remise à Mr Eloi MAYEUR qui a cruellement souffert dans sa chair au cours des 2 dernières guerres.

RUCHE ENFANTINE: La Ruche enfantine n'a pas fonctionné en 1968 par suite du manque de monitrice.

Une réunion d'information doit avoir lieu prochainement. Nous espérons pouvoir ouvrir cette ruche en 1969.

ASSOCIATION FAMILIALE des AIDES RURALES :

Le gros succès de notre organisation avec Jean SUNNY nous permet de boucler le budget souvent difficile à équilibrer. Le bal annuel de Ste Catherine, avec l'excellent orchestre RICHARD Pierre a plu aux jeunes autant qu'aux moins jeunes.

L'activité de notre Aide s'intensifie. Elle est de plus en plus demandée. Ceci démontre que les familles apprécient sa présence nécessaire dans notre village.

SAPEURS-POMPIERS:

Le corps des sapeurs-pompiers est maintenant réorganisé. Mr Marceau LEVERT a effectué un stage à Amiens en vue de rendre définitive sa nomination de chef de corps.

FANFARE

Avec un effectif réduit, la Fanfare continue son bonhomme de chemin. Grâce au dévouement de son chef, Mr LECONTE, et des "mordus de la musique" elle a su se faire apprécier dans toutes les manifestations et notamment lors des fêtes du cinquantenaire de l'Armistice.

Les répétitions ont repris afin d'assurer le même service en 1969 et surtout pour que Monchy ne soit pas comme les autres communes du canton, un village sans musique.

Le comité remercie les membres bienfaiteurs qui, par leur générosité, ont montré leur attachement à la Société.

MONCHY-ATHLETIC-CLUB:

Le M.A.C. qui groupe actuellement plus de 45 joueurs licenciés recrute sans cesse de nouveaux adhérents. Il est conseillé aux jeunes nés après 1955 de s'inscrire dès maintenant pour préparer la saison 1969-70 qui débute en juillet 1969.

L'ensemble des 3 équipes engagées cette année dans les championnats: Equipe A, Equipe B, Equipe Cadets, nécessite un encadrement de plus en plus important. Il est nécessaire d'augmenter le groupe des dirigeants, pour cela, nous demandons aux personnes de bonne volonté de se joindre à nous.

Les résultats du début de saison ne sont pas aussi brillants que ceux de l'année dernière, mais la montée de l'équipe A en 3^o division a nécessité une réorganisation complète de l'équipe tant dans l'esprit que dans la façon de jouer.

L'équipe B se trouve dans les premières places du classement de la 5^o division. Elle serait certainement 1^o si quelques défections ne l'avaient pas obligée de se présenter avec 9 ou 10 joueurs contre 11 sur le terrain certains dimanches.

Les cadets n'ont encore gagné aucun match, mais les scores sont de plus en plus prometteurs. Malgré leur dernière place au classement, ils n'ont jamais fait preuve de découragement. S'ils continuent dans le même esprit, ils ne seront certainement plus en dernière place à la fin des matches retour.

Quant aux supporters, ils sont très nombreux.

Le Président félicite les joueurs, remercie les dirigeants et les amis de ce beau sport qui fait et fera parler de notre village.

UN METIER BIEN SPECIFIQUE DE NOTRE VILLAGE

--O-O-O-O-O-O-O-

Grâce à l'obligeance d'un aimable informateur dont nous tairons le nom pour ne pas froisser sa modestie, bien que tout le monde aura reconnu de qui il s'agit, nous avons pris connaissance ~~xxxx~~ d'un article paru dans le journal "Nord Eclair" sous le titre: "Dans la tonte des moutons, les derniers des tondeurs".

Ce reportage a, nous semble-t-il, sa place dans notre bulletin, puisqu'il fait honneur à une famille de Monchy.

En voici des extraits:

"Marcel CALIQUE d'Aire sur la Lys m'avait dit: Venez en juin, c'est l'époque de la tonte des moutons.

Bon tuyau, j'y ai vu l'une des rares équipes de tondeurs de France, la seule en tout cas entre Paris et la Belgique, les Ardennes et la Manche. L'une des dernières aussi car la profession ne tente pas les fils...

Marcel et Marceau LEVERT, et René VARLET sont venus de leur Picardie natale un beau jour de printemps, comme ils le font depuis 22 ans.

En une journée, ils ont rasé 600 moutons soit une moyenne de 50 moutons à l'heure. Les dents d'acier mues par l'électricité ont rongé les poils de la tête vers la queue, sans oublier les pattes, fournissant une toison d'une seule pièce d'un poids de 3 à 5 kg.

Le métier conserve. Si les frères LEVERT tondent la laine depuis 34 ans, ils sont issus d'une famille de tondeurs remontant à plusieurs générations. Leur père, Moïse LEVERT se penche sur les moutons depuis 60 ans. Il a 73 ans. Il tond encore...."

A ce métier typique, pratiqué par la famille LEVERT, il faut en ajouter un autre plus rare encore que cette famille pratiquait il y a quelques 20 ans: la pêche et la vente des cuisses de grenouilles.....

Les rives de l'Omignon regorgeaient autrefois de ces batraciens.

Il y avait tout un art pour les pêcher et il fallait beaucoup de patience. Au lever du jour, toute la famille partait avec des "troubles" filets de ficelle tressés à la main. On sortait les grenouilles. On enfilait les pattes sur des brochettes de bois par douzaines. Il fallait ensuite aller à pied les vendre en ville. Il y avait une clientèle fidèle sur le marché de St Quentin et on manquait souvent de marchandise pour satisfaire les demandes.

Avec un rucher parfaitement organisé, Moïse LEVERT garde encore un contact direct avec la nature. N'est-ce pas là le bel exemple d'une vie simple et saine?...

--O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-

HISTOIRE LOCALE.

Monsieur DEBRIE, professeur de philosophie à Amiens, éminent spécialiste en étymologie, enquête depuis quelque temps dans le Vermandois pour établir un fichier toponymique concernant en particulier les vieux noms picards: lieux-dits, expressions caractéristiques. Il a rendu visite à Mmes GUEFFROY et LEMAITRE pour obtenir les renseignements qu'il désirait. Il poursuivra certainement son enquête et nous envoie cet article destiné au bulletin local:

"L'histoire d'une commune n'est pas faite seulement des événements spectaculaires qui ont pu s'y dérouler au cours des siècles. Il est dans l'existence quotidienne des humbles, des faits moins saillants qui doivent retenir aussi l'attention des chercheurs. Ces faits, moins apparents sont en partie fixés dans les toponymes, c'est à dire dans les diverses désignations des lieux (noms des voies, lieux-dits...) que révèlent le cadastre, les plans, les documents et la tradition orale. La confrontation et l'examen de ces données jettent des lueurs insoupçonnées sur

...../.....

une réalité passée qui pour être plus cachée n'en est pas moins passionnante à étudier et utile à connaître. A cet effet, les érudits s'appliquent à relever tout ce qui pourra concourir à fournir des éléments remarquables pour l'histoire locale.

L'année dernière, ont été recueillis à Monchy-Lagache des renseignements de tradition orale précieux pour la recherche. Ceux-ci viennent d'être, au cours de l'été 1968, complétés par les témoignages de Madame GUFFROY.

Des dépouillements de documents anciens s'ajoutent à ces apports indispensables pour tenter de détecter l'origine des désignations et mieux comprendre les goûts et la psychologie des populations rurales. Voici à titre d'exemple une liste de toponymes révélés par des pièces appartenant aux archives nationales pour les années 1518 et 1583 et qui intéresseront les habitants de Monchy.

1° - Pour 1518:

Aux fonteneulz
Chemin de la procession.
Chemin de Monchy à Flers.
Chemin qui mène de Montescourt à Méraulcourt.
La pasture des alleux.
Rue aux maretz.

2° - Pour 1583:

La bannière.
Le bois Quomart.
A la carrière.
La chaussée de Brunehault.
Au chemin de Cambray.
Chemin de procession.
Au chemin de Vacq.
Au chemin de Maisnil (de Moraucourt)
La pasture des alleux.
Au proiz de Moraucourt.
Aux terres de Bussy.

Certains parmi ces noms ont totalement disparu. D'autres ont été modifiés au cours des âges. D'autres enfin ont pu se maintenir jusqu'à nous. Que ce bref aperçu sur le rôle qu'est appelée à jouer la toponymie pour l'élaboration de l'histoire d'une commune incite les esprits curieux de chez nous à recueillir tous les détails touchant la vie de leur terroir (forme picarde des désignations, anecdotes, légendes, souvenirs transmis par les ancêtres....) C'est la seule façon de contribuer efficacement au sauvetage du passé pour le bien des générations futures.

Signé: DEBRIE.